



1 rue de la gare
68190 RAEDERSHEIM
☎ 03 89 48 11 37
☎ 03 89 48 89 14
✉ accueil.raedersheim@orange.fr



17 rue Guy De Place
68800 VIEUX-THANN
☎ 0 977 409 440
☎ 03 89 37 05 96
✉ agence.haut-rhin@lyonnaise-des-eaux.fr

DEMANDE DE RACCORDEMENT EAU POTABLE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
☎ : _____ ☎ : _____ ☎ : _____
☎ (heures de bureau) : _____ E-mail : _____
Permis de construire n° : _____ Date de construction : _____

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE (Architecte, bureau d'études)

Mandataire : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
☎ : _____ ☎ : _____
☎ : _____ E-mail : _____

LOCALISATION DU PROJET

N° : _____ Rue : _____
N° section et parcelle ou de lot : _____ Lotissement : _____
Code postal : _____ Ville : _____

NATURE DU PROJET

- Viabilisation de terrain nu
- Maison individuelle } en construction récent(e) ancien(ne)
- Immeuble collectif }
- Etablissement industriel demandant m^3 d'eau par jour – débit de pointe : m^3/h
- Etablissement commercial m^3 d'eau par jour – débit de pointe : m^3/h
- Etablissement demandant un branchement incendie (une demande spécifique vous sera transmise)
- Nombre de logements desservis par le branchement à construire : _____
- Nombre d'usagers desservis par ce branchement : _____

REMARQUE : l'utilisation des appareils de protection incendie est strictement interdite sous peine de poursuites.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Utilisation d'eaux de puits, de forage, des eaux pluviales ou autres :

Si oui : Arrosage WC, douches, lave-linge, lave-vaisselle Autres :**LE BRANCHEMENT SITUE SUR LA PARTIE PUBLIQUE SERA REALISE EXCLUSIVEMENT PAR SUEZ**

A partir du présent document signé par la Collectivité et aux engagements contractuels pris, SUEZ présentera un devis estimatif des travaux pour la pose d'un branchement d'eau potable et/ou d'évacuation des eaux usées dans la partie publique (du réseau principal jusqu'au regard de visite compris).

Le délai d'intervention pour la réalisation du branchement est de 2 mois après la réception de l'acompte demandé. La demande de raccordement est obligatoire dans tous les cas. Si la propriété est déjà desservie par les branchements (lotissement par exemple), SUEZ instruira le dossier technique des raccordements.

Remarque : avant transmission à la mairie, joindre impérativement 1 plan de situation de votre propriété et 1 plan de masse avec implantation du bâtiment.

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Signature du demandeur, le :	Validation du Maire, le :	* Validation de la Communauté de Communes, le : <i>* Si nécessaire</i>
------------------------------	---------------------------	---